

Communiqué de presse

14 février 2019

SIX Exchange Regulation

Hardturmstrasse 201

Case postale

CH-8021 Zürich

[www.six-exchange-](http://www.six-exchange-regulation.com)

[regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:

T +41 58 399 2227

pressoffice@six-group.com

Enquête à l'encontre de CI Com SA

SIX Exchange Regulation ouvre une enquête contre CI Com SA en raison de possibles violations des prescriptions sur la publicité événementielle et des devoirs d'annonce réguliers.

Le 14 février 2019, SIX Exchange Regulation a ouvert une enquête à l'encontre de CI Com SA en raison de possibles violations des prescriptions sur la publicité événementielle et des devoirs d'annonce réguliers.

L'enquête se rapporte d'une part à un communiqué de presse concernant le départ de Monsieur Patrick Engler de ses fonctions de président du conseil d'administration et de CFO et l'élection de son successeur, qui a été publié en date du 2 août 2018 de manière présumée tardive et incomplète au sens des prescriptions sur la publicité événementielle.

D'autre part, CI Com est présumée avoir négligé d'annoncer dans les délais utiles et correctement le changement de président du conseil d'administration ainsi que le changement de CFO via la plateforme d'annonce électronique Connexor Reporting.

La durée de la procédure est indéterminée. SIX Exchange Regulation publiera ultérieurement des informations sur l'issue de la procédure. Aucun renseignement ne sera fourni.

Pour de plus amples informations, Julian Chan, Deputy Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2508

E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des

sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placée sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange SA, SIX Corporate Bonds SA et SIX Repo SA. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

www.six-exchange-regulation.com

SIX

SIX exploite et développe des services d'infrastructure dans les domaines des titres, du trafic des paiements et des informations financières dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (127 banques). Avec quelque 4000 collaborateurs et une présence dans 23 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2017 plus de 1,9 milliard de francs suisses et le bénéfice du groupe s'est établi à 207,2 millions.

www.six-group.com